

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance ordinaire du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Stephen LYTTON, Nadine ENGELMANN, Carole PETIT.

Excusé : Hervé CHEVRIER qui donne pouvoir à Carole PETIT, Jean-Luc BURE qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN.

Secrétaire de séance : Nadine ENGELMANN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
8	6	6 + 2 pouvoirs
Date de convocation 1 ^e décembre 2017		Date d'affichage 1 ^e décembre 2017

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE
DE_2017_108**

Suite à l'installation du limiteur de bruit, il est nécessaire de modifier le règlement de la salle polyvalente afin d'intégrer cette installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie, le règlement de la salle polyvalente et fixe la caution pour le réarmement du limiteur de bruit en cas de coupure à 126 €.

**VALIDATION DU PROJET DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE
DE_2017_109**

M. le Maire rappelle que les établissements recevant du public ont dans l'obligation d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite et que des mesures doivent être prises pour permettre aux mairies de répondre aux exigences de sécurité et d'accessibilité.

Après présentation de l'étude effectuée par M. CAZELLES, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'aménagement et l'accessibilité PMR de la mairie pour un montant de 217 000 € HT
- Autorise M. le Maire à déposer le permis de construire et lancer l'appel d'offres

**CREATION DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES EN ZONE UB, QUARTIER
DE LA GARE
DE_2017_110**

M. le Maire propose que la parcelle AD n°262 (Vignes des champs colommiers) située Avenue de la Gare en zone UB du Plan Local d'Urbanisme, soit allotie afin de créer des parcelles constructibles qui pourraient être vendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte de faire réaliser le bornage de la parcelle AD n°262, en vue de la mise en vente de terrains constructibles.

**FIXATION DES TARIFS DE L'EAU POUR 2018
DE_2017_111**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer du service d'eau à compter de 2018, comme suit :

Abonnement	80 €
M3 d'eau	1 €
Abonnement compteur spécial gros débit	140 €
Fourniture d'un compteur spécial gros débit	250 €
Mise en place d'un compteur gros débit	150 €
Ouverture / Fermeture de la vanne extérieure	30 €
Fermeture et dépose de compteur	60 €
Pose d'un compteur sur arrivée	50 €
Taxe de raccordement au réseau	150 €
Relevé de compteur intermédiaire	20 €

**FIXATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2018
DE_2017_112**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer du service d'assainissement à compter de 2018, comme suit :

Abonnement	90 €
M3 d'eau	1.10 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	
- Maison individuelle :	1500 €
- Habitat groupé	1500 € + 200 € par logement supplémentaire
Contrôle assainissement collectif	170 €

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal va engager une réflexion sur l'entretien des espaces publics de la commune
- Projet éolien : les travaux débuteront en 2019 lorsque le poste de raccordement d'ERDF sera installé.
- Fonds de concours pour la voirie communale : M. le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan a créé ce fonds de concours à destination des travaux effectués par les communes sur la voirie communale, revêtue et hors agglomération. Le montant qui sera proposé au vote

- lors de la session du 11 décembre de la CCAVM pour 2018 pour Arcy est de 10 691.15 €
- Un élu demande où en est le dossier de la SNCF. Ace jour, la commune n'a reçu aucune information.
- Un article sur la traversée d'Arcy est paru la semaine dernière dans l'Yonne Républicaine. Un courrier a également été envoyé par les riverains de la RD 606, à la Préfecture avec copie à la mairie. La mairie, qui s'est saisie de ce dossier depuis plus d'un an, va relancer le Conseil Départemental pour que la situation évolue et trouve une issue. Un courrier en ce sens a été adressé aux riverains signataires.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 19 janvier à 19h à la salle des fêtes

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

